



Quelques éclairages sur... la **cohésion sociale**

Pour permettre à chacun de vivre dignement, la mise en place du plan de cohésion sociale mobilise des moyens importants pour l'EMPLOI, LE LOGEMENT et l'ÉGALITÉ DES CHANCES.



1. volet EMPLOI

Le volet emploi du plan de cohésion sociale a pour objectif de proposer une mesure adaptée à chaque personne en difficulté pour l'accompagner vers un emploi durable. Les employeurs qui ont un rôle important dans la réussite de ce dispositif bénéficient d'aides de l'Etat et du Conseil Général.

Le dispositif s'articule en 2 temps :

1. Tout d'abord, la personne bénéficiera d'un contrat dans le secteur non marchand et d'un accompagnement personnalisé pour définir son projet professionnel et le réaliser.

A ce stade, des formations adaptées lui seront proposées.

Cette étape ne peut être que provisoire, c'est pourquoi ces personnes seront accompagnées en permanence dans leur recherche d'emploi.

2. La seconde étape permettra la conclusion d'un contrat durable dans le secteur marchand qui peut être un contrat d'apprentissage pour les jeunes et un contrat d'insertion - revenu minimum d'activité pour les personnes en grande difficulté.

Enfin et pour permettre à cette 2ème phase de donner toute sa mesure, le plan de cohésion sociale prévoit un certain nombre de mesures pour faciliter l'accès du secteur marchand à ces publics et notamment l'ouverture des services à la personne.

La Foire de Châlons sera l'occasion de lancer le dispositif « services à la personne » et constitue un enjeu pour la Marne, compte tenu notamment de la structure de sa population.

Le développement de ce secteur d'activités permettra de renforcer le lien social en répondant à deux objectifs principaux :

- apporter les services souhaités à ceux qui en ont besoin : personnes âgées, jeunes en difficultés, actifs indisponibles, personnes handicapées...
- donner du travail à un nombre de plus en plus important de personnes en recherche d'emploi.

Vous voulez en savoir plus, venez nous rejoindre sur le stand le mardi 29 août lors de la journée « emploi ». Des experts seront là pour vous accueillir et vous renseigner.

2. volet LOGEMENT

Les objectifs principaux de ce volet logement sont :

- la restructuration en profondeur des quartiers d'habitat social par des opérations de démolition des anciens immeubles et de reconstruction de logements
- l'amélioration de la qualité des espaces publics et des équipements collectifs.

La loi « engagement national pour le logement » renforce ces actions et permet ainsi de constituer un outil majeur pour lutter contre la crise du logement.

Cette loi active tous les leviers du logement, locatif comme accession sociale à la propriété et amplifie la dynamique favorable à l'emploi. Elle va permettre de renforcer les excellents résultats en matière de construction et d'offre de logements qui se concrétisent dans la Marne par : 765 logements neufs, 752 logements réhabilités.

C'est la Direction départementale de l'Équipement (DDE) **qui instruit les demandes de subventions pour la création et la réhabilitation des logements sociaux dans le cadre de la loi de cohésion sociale**

Les aides de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) : « un nouveau souffle pour l'habitat ancien »

Savez-vous que...

L'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat a plus de 30 ans d'existence. Elle subventionne vos travaux de sécurité, de salubrité, d'économie d'énergie... Ce taux peut atteindre 70 % du montant HT des travaux.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le stand interministériel de l'Etat lundi 28 août. Des spécialistes de la Direction départementale de l'Équipement seront là pour vous accueillir et vous renseigner

3. volet **EGALITE DES CHANCES**

Dans le cadre de l'Égalité des Chances, déclarée grande cause nationale pour l'année 2006, la lutte contre les discriminations est un volet important. Face aux différentes discriminations constatées, le Gouvernement a créé plusieurs instances pour faire face à cette situation, parmi lesquelles, **la Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté (COPEC)** dans chaque département et à l'échelon national, **la Haute Autorité contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)**.

LA COMMISSION POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES ET DE LA CITOYENNETE (COPEC)

Présidée par le Préfet, c'est un lieu de réflexions et d'échanges de pratiques.

Ses principales missions sont :

- d'engager des actions de sensibilisation et d'animation en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances dans le département
- d'identifier les initiatives locales et de les valoriser.

Pour toutes informations, contactez la Secrétaire Permanente au **03 26 26 10 82**
ou par e-mail à l'adresse suivante : **copec@marne.pref.gouv.fr**

LA HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE (HALDE)

est une autorité administrative indépendante constituée en décembre 2004.

Elle est compétente pour connaître de toutes les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi.

Les discriminations peuvent notamment s'exercer à l'embauche, dans l'emploi, pour l'accès à un logement, dans un lieu public, pour l'accès à des biens et des services. Elles peuvent se traduire par un harcèlement moral ou sexuel.

Ses missions :

- Elle peut être saisie et s'auto-saisir d'une situation de discrimination. Elle traite toutes les réclamations..
- Elle aide toute personne à identifier les procédures adaptées à son cas
- Elle peut recourir à une médiation si les parties y consentent
- En cas de délit, elle peut saisir le procureur de la république ou l'autorité disciplinaire compétente.

Toute personne peut saisir directement la **HALDE**, **www.halde.fr** et obtenir des informations sur ses droits, sur la loi française contre les discriminations au **08 1000 5000** (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30

Vous voulez en savoir plus, venez nous rejoindre sur le stand le mardi 29 août lors de la journée « emploi ». Des experts seront là pour vous accueillir et vous renseigner.

Quelques éclairages sur... la **sécurité**



une des mission de l'Etat : votre sécurité

Nouveau phénomène de société, la question de la sécurité est marquée par la multiplication des risques : sécurité civile, ordre public et lutte contre la délinquance, sécurité des produits...

Les acteurs se multiplient, la sécurité devient l'affaire de tous.

LA PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE dans les établissements recevant du public



La commission de sécurité

Hôtels, cinémas, musées, restaurants, magasins... autant de lieux où se concentre un nombre important de personnes. Pour éviter que le moindre incident ne se transforme en tragédie, les commissions de sécurité contrôlent et conseillent.

Les Commissions de sécurité ont pour mission d'éclairer les autorités administratives (maires ou parfois préfets) chargées de vérifier que les règles de sécurité sont correctement appliquées dans les "établissements recevant du public" (ERP) et les "immeubles de grande hauteur" (IGH).

Elles interviennent à plusieurs étapes : avant les travaux, lors de la demande du permis de construire, à la fin des travaux, avant que le maire ne délivre l'autorisation d'ouverture, et enfin, lorsque l'établissement est ouvert au public, sous la forme de visites régulières ou inopinées destinées à vérifier qu'il est toujours en conformité avec les normes de sécurité.

Vous voulez savoir comment fonctionne une commission de sécurité, venez nous rejoindre sur le stand de l'Etat le lundi 28 août à 11 h et à 15 heures.